



# Communiqué de presse

Mardi 8 mars 2022

## 3ème ligne de métro et Ligne Aéroport Express

### **Avis favorable de la commission d'enquête à la demande d'autorisation environnementale**

**Le rapport et les conclusions de la commission chargée de conduire l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la 3ème ligne de métro et la Ligne Aéroport Express ont été rendus publics par les services de l'Etat.**

*« Les conclusions de la commission confirment que la 3e ligne de métro est un projet à la hauteur des enjeux de protection de l'environnement.*

*Je constate avec satisfaction que la commission estime que « le bilan avantage/inconvénient penche nettement en faveur du projet » et souligne « la réactivité, l'exhaustivité et le souci du porteur de projet de répondre à la totalité des interrogations soulevées par la commission, y compris pour des sujets n'entrant pas dans le strict cadre de l'enquête environnementale »*

**précise Jean-Michel Lattes, Président de Tisséo Collectivités et de Tisséo Ingénierie.**

La commission a donné **un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale**, assorti de 9 réserves, qui traduisent pour la plupart des engagements pris par Tisséo, et de 5 recommandations.

Cet avis intervient à la suite d'une enquête publique qui s'est déroulée du 15 décembre 2021 au 28 janvier 2022 pendant laquelle 311 contributions ont été apportées.

A l'issue de cette enquête, les commissaires enquêteurs ont formulé **de nombreuses questions relayant les contributions des participants à l'enquête publique** dans un procès-verbal de synthèse qui a été adressé à Tisséo Collectivités.

Tisséo Collectivités a apporté **des réponses détaillées à toutes les questions posées** dans un mémoire de 140 pages, placé en annexe du rapport de la commission. Ces réponses ont été l'occasion de confirmer à la commission d'enquête l'ambition environnementale du projet de la 3ème ligne de métro.

**Tisséo Collectivités s'engage à lever les 9 réserves** formulées par la commission d'enquête **et à poursuivre le projet en tenant compte des 5 recommandations.**

L'arrêté d'autorisation environnementale, nécessaire pour réaliser les travaux de génie civil et pour effectuer des travaux de libération d'emprise est délivré par le préfet.

**L'objectif est de démarrer les travaux de génie civil fin 2022.**

▪ [Rapport de la commission d'enquête](#)

**Contacts Presse :**

Marie Adeline Etienne - 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr